

COMITE DE PILOTAGE  
SECRETARIAT TECHNIQUE

**5<sup>ème</sup> Réunion extraordinaire du Comité de pilotage, Lomé le 10 mai 2012,  
Grande salle de réunion du Ministère des Mines et de l'Énergie**

---

*Compte rendu*

L'an deux mil douze et le jeudi dix mai le Comité de pilotage s'est réuni en session extraordinaire dans la Grande salle de réunion du Ministère des mines et de l'énergie. La réunion a été animée par le Président du Comité de Pilotage, Monsieur Dammipi NOUPOKOU, Ministre des Mines et de l'Énergie.

Étaient présents à cette réunion, dix-huit membres du Comité de pilotage.

Le Secrétariat était assuré par le Coordonnateur National, Didier Kokou AGBEMADON, assisté de ses collaborateurs.

La liste de présence est jointe en annexe au présent compte rendu.

À quinze heures cinquante-quatre minutes, le Président a souhaité la bienvenue aux membres présents et ouvert la réunion en proposant l'ordre du jour adopté comme suit :

1. Présentation du compte rendu de la réunion du 5 avril 2012
2. Examen et adoption des termes de référence pour le recrutement d'un Administrateur indépendant chargé d'effectuer la collecte et la réconciliation des paiements et des recettes de l'année 2011
3. Adoption du programme de voyage
4. Adoption du programme de dissémination du premier rapport ITIE
5. Divers

**1. Présentation du compte rendu de la réunion du 5 avril 2012**

Le Compte rendu de la réunion extraordinaire du comité de pilotage tenue le 5 avril 2012 a été approuvé après observations et amendements.

**2. Examen et adoption des termes de référence pour le recrutement d'un Administrateur indépendant chargé d'effectuer la collecte et la réconciliation des paiements et des recettes de l'année 2011**

Les Termes de référence (TDR) ont été brièvement présentés par le Coordonnateur National qui en a exposé les grandes lignes, sur demande du Président, aux membres du comité de pilotage. Ceux-ci ont procédé à l'examen du document chapitre par chapitre. L'essentiel des discussions a tourné autour des chapitres I et IV.

Dans le chapitre I, il a été observé que sur la liste des sociétés qui opèrent, on note celles qui ont obtenu leur permis en 2012 et celles qui opèrent sans permis alors que les TDR sont élaborés pour le rapport qui doit porter sur l'année 2011.

En réponse à cette question, il a été dit que l'énumération des sociétés au chapitre I vise à présenter le contexte actuel dans lequel va se dérouler l'élaboration du rapport ITIE 2011. Le champ couvert par le mandat du Conciliateur va se limiter quant à lui seulement aux sociétés qui ont effectivement mené des activités en 2011. Que ces sociétés aient obtenu un permis ou non, elles seront concernées par l'exercice de réconciliation dans la mesure où elles ont opéré dans le secteur extractif en 2011. Toutefois, l'étude de cadrage jugera de l'opportunité pour une société qui a effectué des paiements en 2011 de participer au rapport suivant que ses paiements sont significatifs ou non. Après l'explication, les membres du Comité de pilotage ont estimé qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une énumération exhaustive des sociétés dans la description du contexte et de se limiter, au niveau du champ du mandat, aux sociétés concernées par la réconciliation des données de l'année 2011.

Au chapitre IV, la question s'est posée sur la nécessité de ne considérer que les régies fiduciaires formellement constituées pour percevoir les recettes de l'Etat. A cette question le Secrétariat Technique a estimé qu'il est nécessaire de considérer plutôt toutes les agences gouvernementales qui interviennent dans la collecte des recettes de l'Etat avec la possibilité de recoupements au niveau des régies formelles notamment le Trésor Public.

A l'issue des échanges, les membres du Comité de pilotage ont approuvé les TDR sous réserve des amendements.

### **3. Adoption du programme de voyage**

Le Coordonnateur National, a présenté le programme de voyage à destination du Niger pour échange d'expériences. Il situe la période à partir du 4 juin 2012 et propose que la délégation soit composée de quatre membres du Comité de pilotage, quatre membres du Secrétariat Technique, un représentant de la Cour des comptes et un représentant de l'Ordre national des experts comptables et comptables agréés (ONECA).

Cette proposition a été discutée par les membres du Comité de pilotage qui ont finalement approuvé la période proposée par le Coordonnateur National et retenu pour la composition de la délégation, six membres du Comité de pilotage et quatre membres du Secrétariat Technique pour la mission du Niger considérée comme une occasion de renforcement de capacités des organes de mise en œuvre du processus.

### **4. Adoption du programme de dissémination du premier rapport ITIE Togo**

Le Président a donné la parole au Coordonnateur National pour présenter le programme. Après un bref exposé des grandes lignes du programme, le Coordonnateur National a demandé au Chef de la Cellule Information et Communication du Secrétariat Technique, Parfait M. K.K. DZIVENOU, d'expliquer en détail les différentes activités de communication prévues pour la dissémination du rapport. D'après ce dernier, le programme qui inclut la production d'outils de communication comprend deux parties.

Une première partie qui consiste à parcourir les cinq chefs-lieux des régions administratives du pays et une deuxième partie consacrée aux localités d'exploitation minière. La première étape sera conduite par les représentants du Comité de pilotage appuyés par le Secrétariat Technique et la seconde par la société civile appuyée par le Secrétariat Technique. L'objectif principal est de permettre un accès facile de tout le monde au rapport pour une meilleure compréhension de son contenu. Il a fait remarquer que les activités sont prévues en fonction de la stratégie de communication adoptée par le Comité de pilotage et qu'il est important de mettre en œuvre, à travers le plan de dissémination proposé.

Les membres du Comité de pilotage ont posé des questions relatives à l'importance de la production de la bande dessinée. Ils ont demandé aussi s'il est prévu un comité de suivi des travaux de traduction du rapport en langues nationales.

Le Président du Comité de pilotage a estimé que le programme est trop dense par rapport au budget dont dispose le Secrétariat Technique. Il estime que la dissémination peut se limiter à deux lieux, notamment Vogan pour la région Sud du pays et Kara pour la région Nord du pays. Il a également pensé que le lancement du débat national par le Premier ministre ou son représentant au cours d'une émission radio télédiffusée n'était pas indispensable.

Après avoir expliqué que la Bande dessinée, les affiches, brochures... et la traduction sont des supports de communication pour s'assurer que des cibles variées ont accès à l'information, le chef de la cellule information et communication a tenté de rassurer le Comité de pilotage sur la capacité du Secrétariat Technique à maîtriser les objectifs de la dissémination. Il a expliqué que la dissémination consiste à informer le plus largement possible les citoyens sur le contenu du rapport approuvé par le Comité de pilotage, le Conseil national de supervision et adopté par le Conseil des ministres comme une information officielle dont le citoyen peut débattre pour contribuer à l'amélioration de la transparence dans la gouvernance du secteur extractif au Togo. Ainsi, le lancement ni même la dissémination n'a pas pour objet de répondre à toutes les préoccupations liées à l'exploitation des ressources naturelles, mais d'asseoir à partir des informations qu'elle permet d'obtenir, un débat public au cours duquel des réflexions et surtout un dialogue qui sera forcément apaisé parce que reposant sur des informations officielles, vont permettre d'apporter des contributions utiles pour améliorer la gouvernance.

A ce niveau des discussions, il a été recommandé au Secrétariat Technique d'organiser des séances de travail avec les différents collèges (Administration publique, Industries extractives et Société civile) du Comité de pilotage qui vont poursuivre l'examen du programme de dissémination pour proposer un document qui réponde aux exigences de l'ITIE tout en restant dans les limites du budget prévisionnel. Les membres du Comité de pilotage ont également demandé que le Secrétariat Technique organise une journée de réflexion pour permettre aux membres du Comité de pilotage d'examiner à fond le rapport en vue de formuler des recommandations pertinentes pour améliorer le mécanisme de la mise en œuvre de l'ITIE par les différentes parties prenantes.

## 5. Divers

Aucun point n'a été abordé en divers.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président a mis fin à la séance à 18 heures 41 minutes

Adopté à Lomé, le 25 juin 2012

Le Coordonnateur National



**Didier Kokou AGBEMADON**

Le Président



**Dammipi NOUPOKOU**  
Ministre des Mines et de l'Energie